

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU MERCREDI 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars 2023, le Conseil d'Administration d'Action Sociale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Brun Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Madame Monique MORNACCO, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Dominique GRANDPIERRE, Monsieur Mohamed NIFA, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Armelle COLLINEAU, Madame Jocelyne VAYSSIERES.

Absentes excusées : Madame BARRIÉ pouvoir à Madame MORNACCO,
Madame BOISMARTEL pouvoir à Madame VAYSSIERES,
Madame DAGUENET pouvoir à Monsieur BRUN.

1 - Nomination du secrétaire de séance :

Sur proposition de monsieur le Président, en prenant la liste des membres par ordre alphabétique le secrétaire pour cette séance est Monsieur Dominique Grandpierre.

2 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 9 mars 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 - Compte administratif 2022 du CCAS

Présentation par Madame Isabelle CORNELOUP.

Il faut prendre en considération les écritures au titre de l'exercice 2022. Cela permet en outre de constater les excédents de fonctionnement et d'investissement.

Compte Administratif 2022 C.C.A.S.		
Section de Fonctionnement		
Objet	Prévision	Réalisation
Dépenses	49 686,08	23 476,63
Recettes	49 686,08	25 340,00
Excédent reporté		24 686,08
	Solde excédentaire	26 549,45

Il est à noter que l'excédent va permettre de réaliser les projets de cette année 2023.

L'assemblée est appelée à signer le compte administratif 2022 du C.C.A.S. Le Président se retire de la salle. Madame Monique MORNACCO prend la présidence et met aux voix le compte administratif.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Les administrateurs signent le compte administratif.

4 - Affectation des résultats du compte administratif 2022 du CCAS

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature M57 se rapprochant du plan comptable général des entreprises de 1982, il convient de constater les soldes de fin d'exercice en section de fonctionnement.

Libellé	Montant
Excédent de fonctionnement CA 2022	26 549,45
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002	26 549,45

Le Conseil Administratif adopte à l'unanimité le vote « pour » à l'unanimité.

5 - Subventions versées en 2022 et nouvelles demandes de subventions en 2023.

Associations subventionnées 2022	Demandes de subventions 2023
Les Amis de Gianpaolo 500 euros, Vie Libre 240 euros, JALMALV 200 euros, C.A.S.H.M.I.R.E 285,70 € Croix Rouge Epicerie Sociale 500 € Mon Ame Sœur 200 € ELHAN 220 € Donneurs de sang bénévoles Montmorency 200 €	Les Amis de Gianpaolo 1 000 euros, Vie Libre 260 euros, JALMALV 200 euros C.A.S.H.M.I.R.E 285 € Croix Rouge Epicerie Sociale 500 € Mon Ame Sœur 0 € ELHAN 220 € Donneurs de sang bénévoles Montmorency 200 €

Madame VAYSSIERES propose, qu'étant l'action de l'association à l'hôpital d'enfants de Margency, la subvention pour « Les Amis de Gianpaolo » soit doublée, soit 1000 €. Le montant des subventions est voté à l'unanimité.

6 - Vote du budget primitif 2023 du CCAS de Margency

Le Conseil d'Administration doit impérativement voter son budget primitif pour le 15 avril 2023.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
PARTIE DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
011	Charges à caractère général	31 473,00
12	Charges de Personnel et frais assimilés	80,00
65	Autres charges de gestion courante	19 996,45
	TOTAL	51 549,45
PARTIE RECETTES		
74	Dotations et Participations	25 000,00
002	Excédents antérieurs reportés	26 549,45
	TOTAL	51 549,45

Pour information, le chapitre 011 Charges à caractère général comprend, en outre, fêtes 18 800 €, livret CCAS 5 000 €, publicité flyers 3000 €. Le chapitre 65 comprend l'aide aux jeunes pour le permis de conduire et le BAFA 8 831 €, pour les activités pour les personnes âgées 2 665 €. Le compte 12, 80 €, représente les cotisations URSSAF.

7 - Informations

7.1 - Programme Unis-cité.

Dans la cadre de la Journée Mondiale de l'environnement deux actions sont proposées aux enfants des écoles et le centre des loisirs : 5 avril jardin près des écoles, 6 avril, 14 heures, parc de la mairie, explications de la récupération des eaux pluviales.

Il serait souhaitable d'impliquer les seniors.

Séance cinéma en partenariat avec le Club du Sourire : 15 avril, 14 h, projection du film « Intouchables » suivie d'un débat et d'un goûter.

7.2 - Plan Climat Air Energie Territoriale PCAET.

Cette action s'adresse aux enfants de l'école élémentaire (CM1 / CM2) et des sixièmes de Bury avec une formation d'éco-délégués pour sensibilisation aux déplacements alternatifs.

7.3 - Petits pas bleus

Afin de rendre la rue aux enfants et d'inciter les parents à ce que leurs enfants viennent à l'école à pied, des itinéraires seront visualisés sur les trottoirs.

7.4 - Kermesse de l'école.

La kermesse aura lieu le 30 juin de 16h30 à 22h, avec la piétonisation de la Rue Henri Coudert.

Animations dans la « Rue aux Enfants » de 16h30 à 19h spectacle dans l'école à partir de 19h.

7.5 - Jeu enquête sur l'histoire de Margency en collaboration avec monsieur Collineau.

Ce jeu est prévu le 21 juin.

La séance et levée à 21h.

Le maire,
Thierry Brun



Le secrétaire,
Dominique Grandpierre

